

Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit



Afin de limiter les consommations énergétiques et de contribuer à la préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) expérimente depuis le 1er juillet, l'extinction totale de l'éclairage public en cœur de nuit sur les 11 communes pour lesquelles elle gère ce service.

▼ Contenu

Depuis 2020, la CAVP passe progressivement en LED ou équivalents de l'ensemble des 27 262 points lumineux du territoire, ce qui permettra de diminuer la consommation énergétique de son parc d'éclairage public à minima de 45% d'ici 2028.

Deuxième cap pour la CAVP : en accord avec l'ensemble des maires concernés, il a été décidé une expérimentation d'extinction totale de l'éclairage public entre 1h15 et 4h45. L'agglomération veillera ainsi à minimiser fortement ses consommations énergétiques sans laisser de côté l'aspect sécuritaire.

Une coupure nocturne de 3h30 va permettre de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 26%.

Les 11 communes concernées : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

[Pour en savoir +](#)